

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois budgétaires
N° 165/2026

40 membres · 37 présents · 1 représenté · 3 excusés · 38 votants

Présents :

Mesdames Michaud, Desarbres, Pieuchot, Sermier, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Rigaud, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Cote, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Barbe, Della Santa, Rouault, Brugnot, Schouwey, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusés :

Madame Kreuzer (procuration à Monsieur Brochet), Madame Masuyer, Monsieur Bigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du CST en date du 1^{er} septembre 2026,

Le Président expose aux conseillers communautaires de modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

Un agent a obtenu le concours d'éducateur de jeunes enfants, cadre d'emplois relevant de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.

Elle occupe actuellement un poste d'auxiliaire de puériculture, relevant de la catégorie B de cette même filière.

Sa hiérarchie, satisfaite de l'investissement et de la manière de servir de l'agent, souhaite permettre sa nomination en catégorie A qui correspond réellement aux missions que l'agent exerce. Cette évolution nécessite d'adapter le tableau des emplois budgétaires de la collectivité en :

- Supprimant le poste actuellement ouvert en catégorie B ;
- Créant en remplacement, un poste correspondant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, relevant de la catégorie A.

Cette modification n'entraîne aucune augmentation du nombre d'emplois budgétaires de la collectivité. Le nombre total reste ainsi inchangé, soit 131 emplois permanents et non permanents au 31 décembre 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le nouveau tableau des emplois budgétaires.

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	CADRE D'EMPLOI / GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS PROPOSES
Emploi fonctionnel de direction	A	DGS (détaché)	DGS (détaché)	1	1
	A	Attaché Territorial	Attaché principal	1	1
	A	Attaché Territorial	Attaché	3	3
Filière administrative	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	1	3
	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	8	6
	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	5
	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	6	7
	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	12	10
Filière Technique	A	Ingénieur Territorial (en détachement)	Ingénieur principal (en détachement)	0	0
		Ingénieur	Ingénieur ppal	1	1
	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	0	0
	B	Technicien territorial	Technicien principal 2ème classe	1	1
	B	Technicien territorial	Technicien	3	3
	C	Agent de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise principal	2	3
	C	Agent de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise	4	3
	C	Adjoint Technique	Adjoint tech principal 1ère classe	1	1
	C	Adjoint Technique	Adjoint tech principal 2ème classe	3	6
	C	Adjoint Technique	Adjoint technique	27	25



Filière Culturelle	A	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	0	0
	B	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation ppal 2e cl	1	1
	B	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation	1	1
	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint patrimoine	3	3
Filière Animation	B	Animateur territorial	Animateur principal	1	1
	B	Animateur territorial	Animateur	2	2
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	6
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	26	23
Filière Sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants classe exc	Educateur de jeunes enfants classe Exc	0	1
	C	Agent social	Agent social	0	0
	B	Auxiliaire de Puer		1	0
Filière médico-sociale	B	Moniteur-Educateur et Intervenant familial	Moniteur-Educateur et Intervenant familial	1	1
	C	ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	1	1

Emploi non-permanent : Saisonnier	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1
		Adjoint technique	Adjoint technique	3	3
Emploi non-permanent : accroissement d'activité	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	3	3
Emploi non-permanent Contrat de projet	B - Volontaire Territorial en Administration (VTA)			2	2
	C - Conseiller numérique			1	1
TOTAL	TOTAL			131	131

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Elodie Pieuchot
Secrétaire de séance

